

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017 -12 - 21

Séance du 12 décembre 2017

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 29

Représentés : 3

Absent excusé : 1

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire

Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON, LE VAN DA.

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, ORSINI, PELOT-
PAPPALARDO, TOCHE SOULÉ, TROGNO, VIDAL, Messieurs,
BUONCRISTIANI, GIULIANO, LUCIANO, OLIVIER,
PATOULLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**ACTUALISATION
DES TARIFS**

BUDGET DES PORTS

Etaient représentés :

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Madame Christine ORSINI), Olivia MOTUS-
JAQUIER (procuration à Madame Amandine CIDALE), Monsieur
Yannick GUEGUEN (procuration à Monsieur Louis FERRARA)

Etait absent excusé :

Conseillers Municipaux : Monsieur Jean-Luc BERNARD

<<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20171212-DEL20171221-DE
Date de télétransmission : 15/12/2017
Date de réception préfecture : 15/12/2017

Dans le prolongement des orientations budgétaires pour l'exercice 2018, telles qu'elles ont été exposées par Monsieur le Maire, lors de la séance du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2017, et compte tenu de l'avis favorable à l'unanimité du Conseil Portuaire, en sa séance du 29 novembre 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs pour l'exercice 2018 sur les bases suivantes, et formalisées dans les tableaux ci-dessous pour le budget des Ports :

	TARIFS VOTES
ACTIVITES MARITIMES	
Liste d'attente des Ports TTC	
1ère inscription	40,00 €
Renouvellement annuel	5,00 €
TARIFS PORTUAIRES H.T	
Dériveurs à terre (par ml et par jour)	0,16 €/ml/j
Taxes d'amarrage	
Usagers à l'année (par m ² /an)	
≤ ou égal à 5m ²	264,00 €
6m ²	310,00 €
7m ²	356,00 €
8m ²	403,00 €
9m ²	448,00 €
10m ²	493,00 €
11m ²	517,00 €
12m ²	540,00 €
13m ²	563,00 €
14m ²	585,00 €
15m ²	608,00 €
16m ²	632,00 €
17m ²	655,00 €
18m ²	677,00 €
19m ²	700,00 €
20m ²	724,00 €
>20m ²	724,00 €/an + 23,00 €/m² supplémentaire/an

Passagers (par m²/jour)		
Haute saison		0,89 €/m²/j
Basse saison		0,37 €/m²/j
Professionnels (par m²/jour)		
Toute l'année		0,41 €/m²/j
Aire de carenage de 1 à 6 jours		
0 à 5,99 mètres		9,40 €
6 à 8,99 mètres		12,80 €
9 mètres et +		16,30 €
Aire de carenage + de 6 jours		
0 à 5,99 mètres		23,00 €
6 à 8,99 mètres		33,50 €
9 mètres et +		45,00 €
Grues Manœuvres de la grue et calages		
Titulaires d'un contrat d'amarrage au port (Usagers à l'année ou passagers) - Mise à l'eau		
0 à 5,99 mètres		19,90 €
6 à 8,99 mètres		28,60 €
9 mètres et +		57,10 €
Titulaires d'un contrat d'amarrage au port (Usagers à l'année ou passagers) - Mise à terre		
0 à 5,99 mètres		19,90 €
6 à 8,99 mètres		28,60 €
9 mètres et +		57,10 €
Non usagers du port - Mise à l'eau		
0 à 5,99 mètres		39,80 €
6 à 8,99 mètres		57,10 €
9 mètres et +		114,20 €
Non usagers du port - Mise à terre		
0 à 5,99 mètres		39,80 €
6 à 8,99 mètres		57,10 €
9 mètres et +		114,20 €

Forfait aire de carénage pour les professionnels de la plaisance	
Tarif annuel	1 485,00 €
Aire d'attente de 1 à 3 jours	
0 à 5,99 mètres	5,00 €
6 à 8,99 mètres	7,20 €
9 mètres et +	9,50 €
Aire d'attente de 4 à 6 jours	
0 à 5,99 mètres	10,00 €
6 à 8,99 mètres	14,50 €
9 mètres et +	19,20 €
Aire d'attente + de 6 jours	
0 à 5,99 mètres	19,80 €
6 à 8,99 mètres	28,60 €
9 mètres et +	37,60 €

Le Conseil Municipal, par :

30 Voix POUR

2 Voix CONTRE

(Madame Béatrice AIELLO, Monsieur Claude GIULIANO)

Adopte l'exposé qui précède,

Adopte les propositions d'actualisation des tarifs liés au Budget des Ports et formalisées dans le tableau ci-dessus,

Décide de l'application de ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2018,

Autorise le Maire à engager toutes démarches en vue de leur application à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY